



PARC EOLIEN DU CHEMIN DE CHALONS

Porter à connaissance

DECEMBRE 2019

Portant sur la

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE MAI 2019

ANNEXE 3 : VOLET PAYSAGER

3.1 : Mise à jour Etude paysagère

Communes de

CHEPPES-LA-PRAIRIE

SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS

SONGY

Société Parc Eolien Nordex XXII S.A.S.

23 rue d'Anjou

75008 PARIS





—
\
/
**RESUME DE L'IMPACT DE LA REDUCTION
DE 11 A 6 EOLIENNES**

**PARC ÉOLIEN
DU CHEMIN DE CHÂLONS**

—
\
/
NORDEX France

Introduction

Localisation

Région: Champagne-Ardenne

Département: Marne

Commune(s) : Songy, Saint-Martin-aux-Champs, Cheppes-la-Prairie

Intercommunalités: communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Lieu-dit: Le Puits Person

Objet du document

Le présent document est un résumé non technique du Volet paysager annexé à l'Etude d'impact sur l'Environnement de la demande d'autorisation unique du parc éolien du Chemin de Châlons développé par la société NORDEX France.

Il se base sur les résultats des études paysagères et patrimoniales des différents documents réalisés sur le secteur :

- Schéma Régional Eolien annexé au Schéma Régional Air-Climat-Energie de Champagne-Ardenne (Mai 2012)
- Atlas des paysages de la Champagne-Ardenne (2003)
- Atlas régional des sites classés et inscrits (2013)

Il a pour but de préciser les spécificités des paysages aux environs du site d'implantation et de détailler les conditions d'insertion du parc éolien dans ce contexte paysager.

Suite à l'avis de l'Etat qui a jugé le projet recevable, le porteur de projet a décidé de réduire l'ampleur du projet, passant de 11 à 6 éoliennes. Les éoliennes E1 et E2 ont été supprimées afin de réduire les impacts en lien avec le SRCE, l'éolienne E11 pour améliorer l'intégration paysagère, les éoliennes E5 et E8 pour équilibrer la forme du projet.

Le présent dossier résume cette évolution en présentant tour à tour une synthèse de l'état initial, une étude des variantes, une synthèse des impacts et un rappel des mesures d'évitement, de réduction des impacts et d'accompagnement.

Aires d'étude

Suivant les préconisations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (MEEM, 2016), la présente analyse s'appuie sur quatre types d'aires d'étude:

L'aire d'étude éloignée (20 km)

C'est la «zone d'impacts potentiels du projet». Elle permet l'étude de l'environnement large (entités paysagères, topographies, contexte éolien, etc.).

L'aire d'étude rapprochée (10 km)

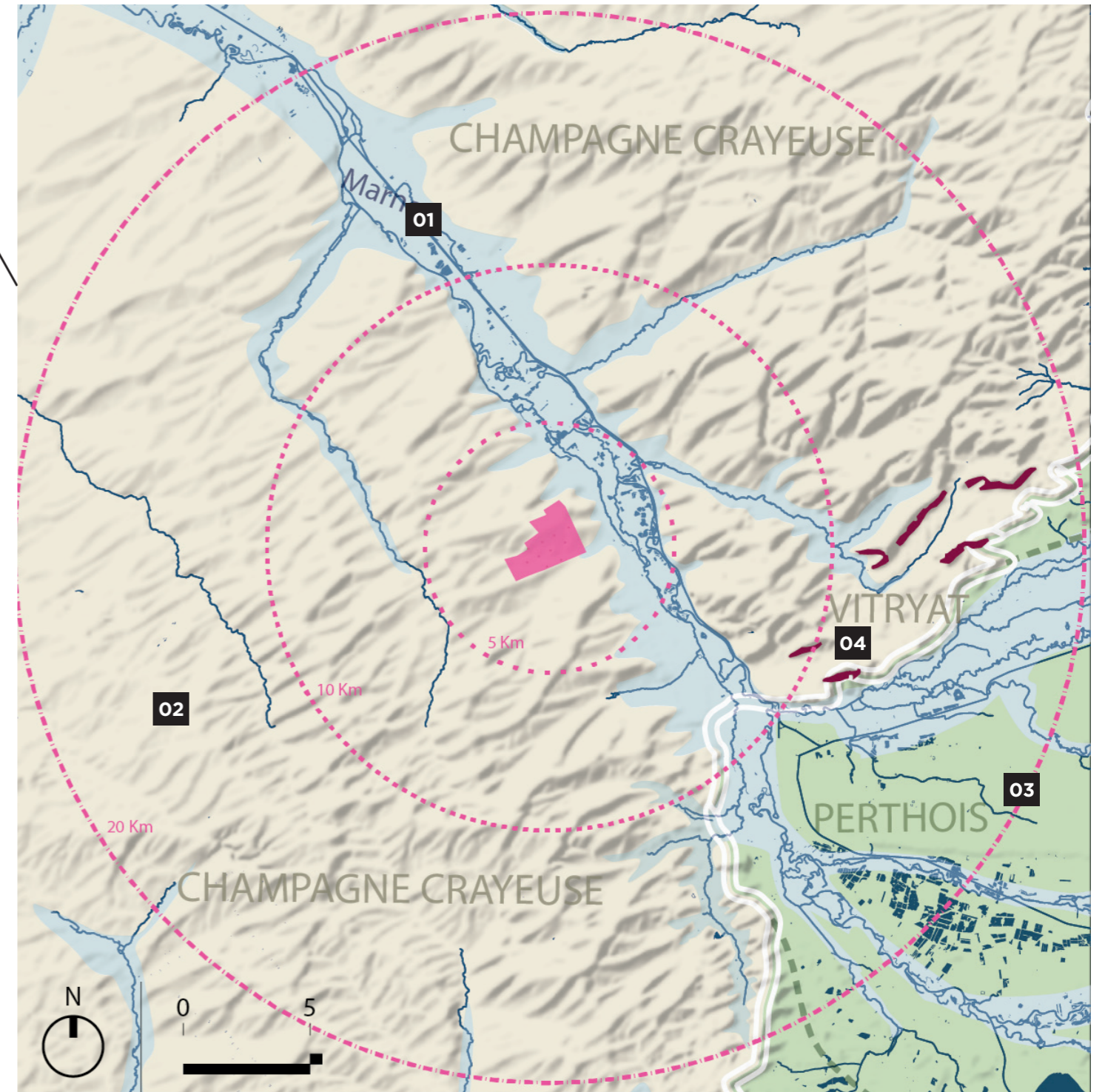
Elle doit permettre la compréhension du site et l'étude des structures paysagères : fréquentation, compositions paysagères, perceptions visuelles, etc. Elle est l'aire d'étude des co-visibilités avec les espaces protégés.

L'aire d'étude immédiate (3 km)

Elle permet d'étudier plus finement les perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches.

La zone d'implantation potentielle

C'est la zone du projet de parc éolien, définie par des critères techniques et réglementaires, au sein de laquelle plusieurs variantes sont envisagées.



UNITÉS PAYSAGÈRES
Source : CHAMP LIBRE

● Localisation du site de projet éolien

Unités paysagères

- Champagne centrale
- Arc humide

Éléments paysagers structurants

- Vallée

Contexte viticole

- Vignes AOC Champagne

01 Synthèse de l'état initial

Un choix de localisation cohérent avec les recommandations du SRCAE

Le territoire bénéficie d'une bonne prise en compte du développement éolien avec notamment son classement en «zone favorable» du SRCAE.

Le site de projet se trouve au centre d'un pôle de densification déjà engagé sur la rive droite de la Marne et face à un pôle de densification en voie de constitution sur la rive gauche. Sa localisation est cohérente avec les recommandations du SRCAE.

Un enjeu de saturation de l'espace

Le nombre d'éoliennes projetées ou en service sur l'aire d'étude est considérable. Et même si les interdistances entre les parcs semblent favorables à une perception distincte des ensembles en cours de constitution, il y a un enjeu à étudier les impacts cumulés sur les perceptions locales et les points de vue emblématiques.

Le projet de parc de Chemin de Châlons contribue-t-il à saturer le paysage en éoliennes, ou bien, au contraire, sa présence ne modifie pas substantiellement la situation actuelle ? L'analyse des roses d'encerclement et des simulations d'insertion devra permettre de répondre à cette question et particulièrement depuis les perceptions locales.

Des caractéristiques paysagères favorables à l'insertion d'éoliennes dans le grand paysage

Le paysage de la champagne crayeuse est caractérisé par un relief ondulé et une quasi absence de couverture végétale.

L'ondulation du relief constitue autant de masques à la vue sur les parcs. Les éoliennes sont constamment au dessus ou au dessous des lignes de crêtes de ce relief collinaire. On peut faire l'expérience de cette caractéristique le long de la RD2 où les éoliennes situées à proximité ne sont pas ou partiellement visibles.

L'abstraction paysagère qui résulte de la faible couverture végétale engendre un terrain libre de contrainte qui convient particulièrement à la silhouette élancée des éoliennes. La champagne crayeuse est en train de révéler ses qualités paysagères grâce à l'éolien qui redonne une échelle aux mosaïques des cultures.

Des enjeux de domination localisés aux abords immédiats du site

Toutefois ces caractéristiques paysagères constituent également un facteur de sensibilité sur les vues proches du fait de rapports d'échelle plus délicats. En effet, la Champagne crayeuse est caractérisée par une petite échelle verticale (absence de repères) et une grande échelle horizontale (ampleur des panoramas) qui induit deux types d'enjeux :

- Un enjeu de protection de la vallée.
- Un enjeu de recul par rapport aux villages.

La prise en compte de cet enjeu dans le projet d'implantation doit conduire à chercher à se reculer du village de Songy et à s'éloigner de la voie ferrée qui marque la limite ouest de la vallée de la Marne.

Des axes de déplacements qui contribuent peu à la découverte du territoire

Les principaux axes de déplacements ne sont pas des itinéraires de découvertes privilégiés du territoire, bien que certaines séquences soient plus sensibles :

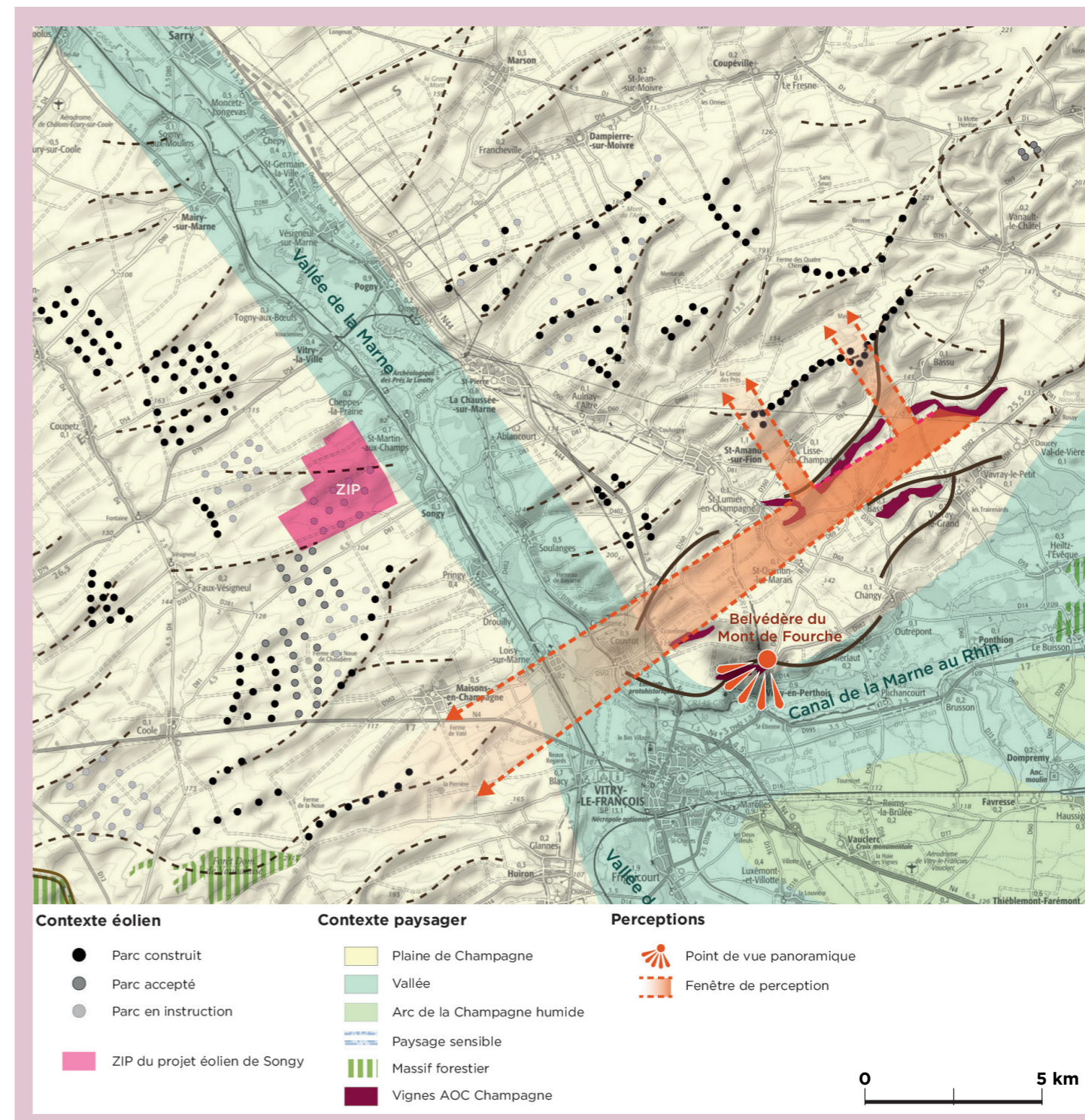
- La RD2 longe le pied de coteau, les vues sont coincées entre le relief et la ripisylve. Toutefois, les vues sont plus ouvertes après Drouilly.
- La RN44, voie rapide, est le plus souvent en tranchée, mais un point de vue panoramique est aménagé sur la rive gauche de la Marne.
- La RN4 est plus ouverte sur le paysage, mais le relief masque le plus souvent les parcs à la vue. Au niveau de Coole, la voie plonge en direction de Vitry-le-François en laissant les parcs éoliens derrière l'observateur.

Une faible sensibilité patrimoniale

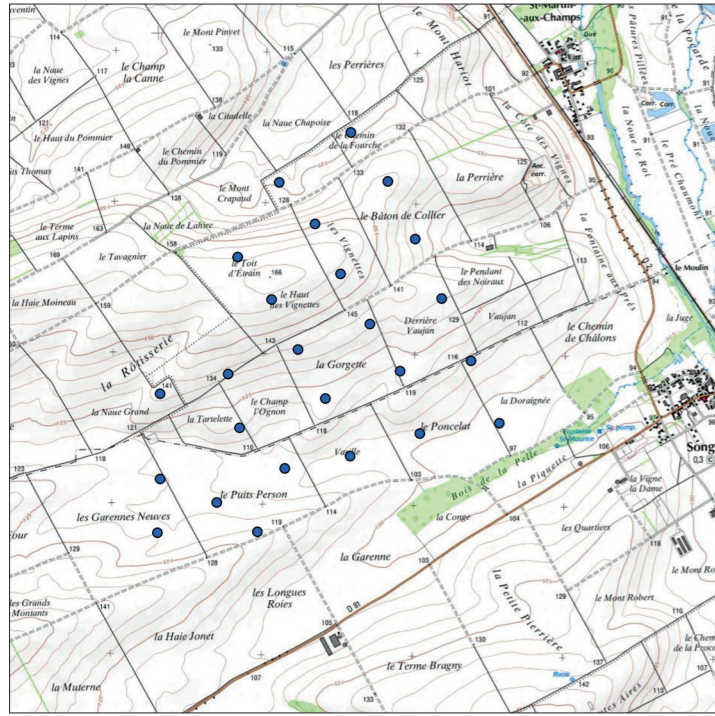
La majorité des sites et édifices protégés sont situés à plus de 5 km du site de projet.

Les monuments situés dans l'aire d'étude immédiate sont déjà tous fortement impactés par des parcs éoliens en service ou accordés. Il n'en demeure pas moins qu'une étude attentive des impacts potentiels par photomontages devra être conduite.

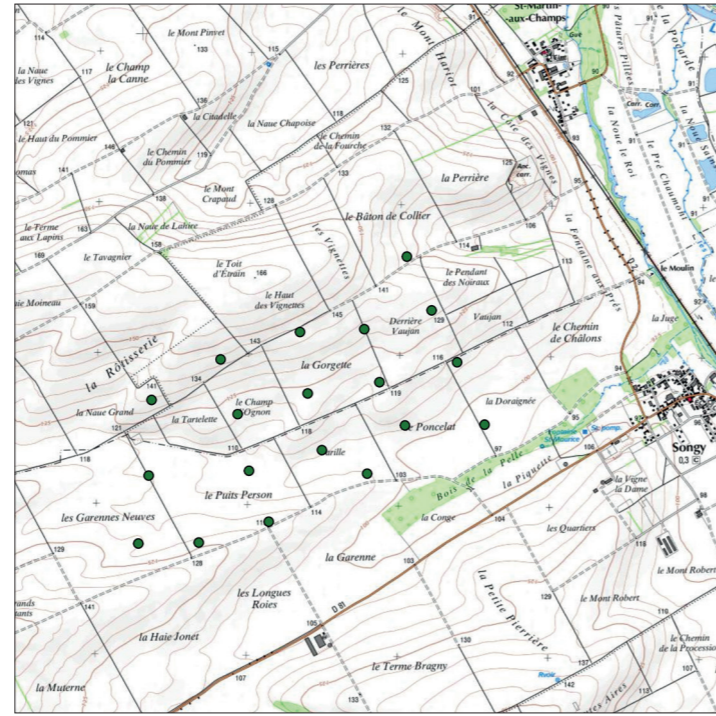
Le vignoble champenois faisant l'objet d'une démarche de préservation, notamment paysagère, des photomontages seront réalisés pour analyser l'impact du projet sur les vignobles du Vitryat.



02 Étude des variantes



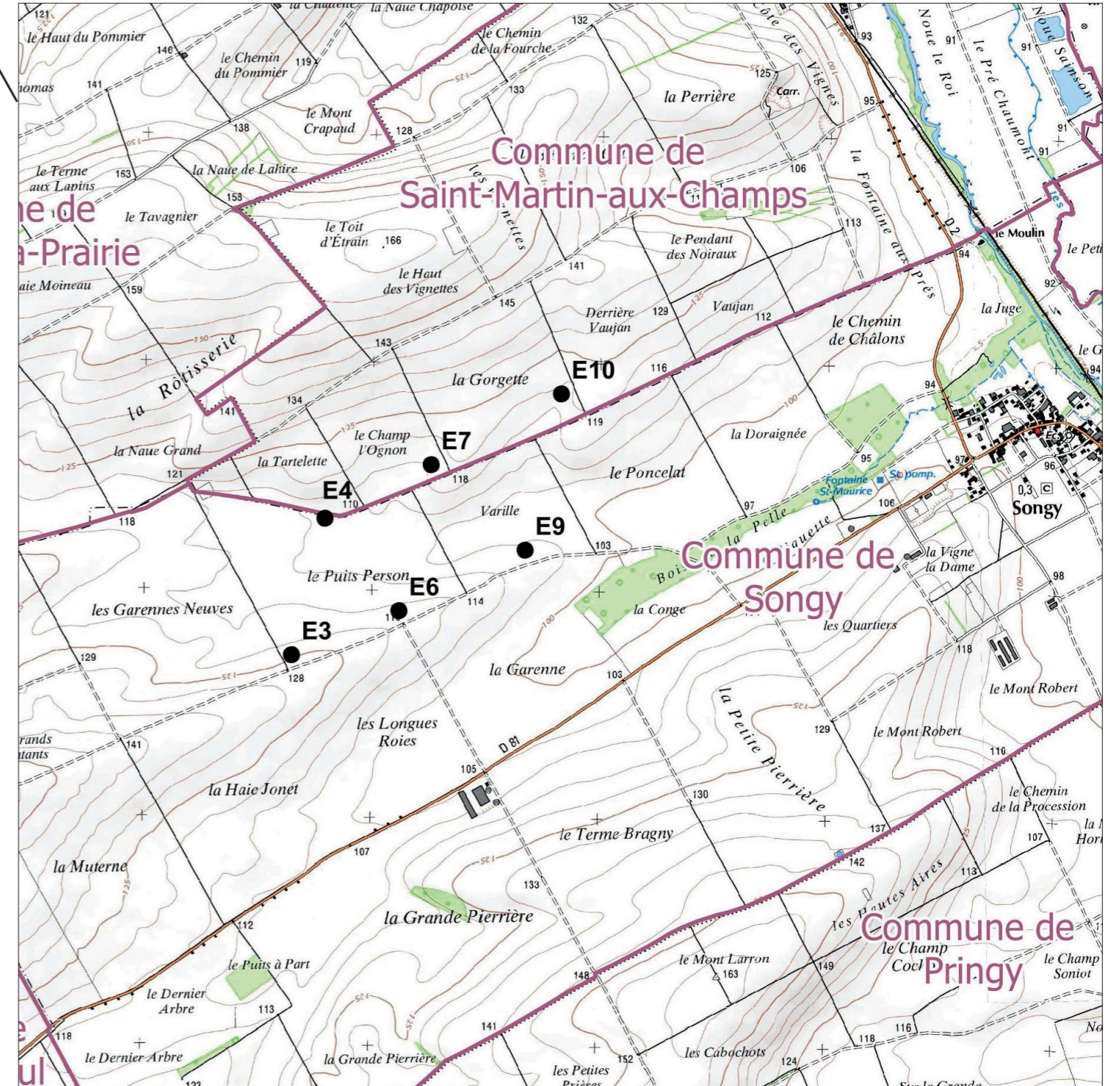
SCÉNARIO N°1
25 éoliennes
Source : Nordex France



SCÉNARIO N°2
19 éoliennes
Source : Nordex France



SCÉNARIO N°3
11 éoliennes
Source : Nordex France



SCÉNARIO RETENU
6 éoliennes
Source : Nordex France

02 Étude des variantes

Une réflexion sous forme de variante

En amont de l'étude des impacts, l'étude de faisabilité menée par NORDEX a conduit à étudier trois scénarios d'implantation volontaristes.

Scénario 01

Un parc dense, constitué de 25 éoliennes réparties sur 5 rangs. Ce qui est recherché ici c'est l'effet de masse, avec une interdistance réduite entre les machines.

Une organisation générale parallèle à la vallée de la Marne. Une implantation perpendiculaire à l'axe du talweg.

Des éoliennes implantées à des altitudes différentes: plus de 25m de différence altimétrique entre les éoliennes situées dans le fond du talweg et celles situées sur la croupe du relief.

Un front de 6 machines situé à proximité de Songy.

Scénario 02

Un quadrilatère, presque régulier, composé de 19 machines réparties sur 5 lignes.

Une implantation en fond de vallon, parallèle à la vallée de la Marne et perpendiculaire à l'axe du talweg.

Un front de 4 machines situé à proximité de Songy.

Scénario 03

Un parc groupé composé de 11 éoliennes réparties sur 3 lignes.

Une implantation dans le fond de vallon, à une altitude homogène.

Une orientation en écharpe par rapport à l'axe du vallon afin d'augmenter le recul par rapport à Songy.

Choix de l'implantation finale

Méthodologie

Pour permettre de choisir le scénario de moindre impact sur les paysages, les scénarios ont été comparés entre eux à l'aide de photomontages.

Sélection des points de vues

Une sélection de 4 points de vues a été opérée parmi les nombreuses photos issues des campagnes de prises de vues successives. Les critères de sélection de ces points de vues ont été :

- être représentatifs des perceptions quotidiennes sur le territoire,
- être situés à proximité du parc afin d'évaluer les impacts locaux qui sont les plus significatifs,
- se trouver dans les 4 directions cardinales,
- permettre d'étudier les effets cumulés avec les parcs existants et projetés.

Comparaison des simulations

Chaque scénario a fait l'objet d'un photomontage sur des vues panoramiques afin de prendre en considération le contexte dans lequel le parc est observé.

Les caractéristiques des machines utilisées pour réaliser les simulations sont les suivantes :

Rotor : 117 m de diamètre

Mat : 91 m de haut

Hauteur totale : 149,50 m

Il faut noter que le modèle de machine initialement envisagé par Nordex était d'une hauteur totale de 180 mètres. Au vu des premiers photomontages et des discussions avec le Paysagiste Conseil de la Marne, il a été convenu de choisir un modèle moins imposant.

Le choix du scénario préférentiel a été établi en privilégiant deux critères paysagers:

- *Qualité de l'insertion dans le contexte éolien.*

On s'intéresse ici aux relations visuelles entre les parcs, aux respirations visuelles, aux effets cumulés, à la saturation de l'espace, à la lisibilité du territoire, etc.

- *Qualité de l'insertion paysagère*

On s'intéresse ici aux rapports d'échelles, aux effets de domination, à la lisibilité de la composition, à la prégnance visuelle avec les paysages sensibles, etc.

Choix de l'implantation préférentielle

Chaque scénario est noté de 1 à 5 en fonction de ces deux critères, ce qui permet d'obtenir une note sur 20 au terme de la comparaison des 4 points de vues.

La comparaison des points de vues est présentée dans les pages suivantes. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des notes obtenues par chaque scénario.

Critères (Note sur 20)	Total des notes obtenues		
	SC. 01	SC. 02	SC. 03
Insertion dans le contexte éolien	9	9	14
Insertion paysagère	7	9	19
MOYENNE (sur 20)	8	9	16,5

Le scénario 3 est celui qui obtient le meilleur score.

Une évolution de l'implantation suite à l'avis de l'Etat

Dans ces principes généraux, le projet de parc éolien comportant 11 éoliennes a été approuvé par l'Etat.

Toutefois, comme indiqué en introduction, NORDEX a choisi de réduire l'envergure du projet en passant de 11 à 6 éoliennes. Ce choix est motivé par une volonté d'amélioration notable de l'intégration paysagère, notamment via la suppression de l'éolienne E11, aérogénérateur situé le plus près des habitations.

Ainsi, 15 photomontages complémentaires ont été produits afin d'illustrer la diminution de la prégnance visuelle du projet selon différents points de vue représentatifs.

Un exemple est présenté en page suivante.

Caractéristiques de l'implantation finale

6 éoliennes régulièrement réparties sur 3 lignes orientées Est-Ouest.

Éoliennes de type NORDEX N117R91 présentant les caractéristiques suivantes :

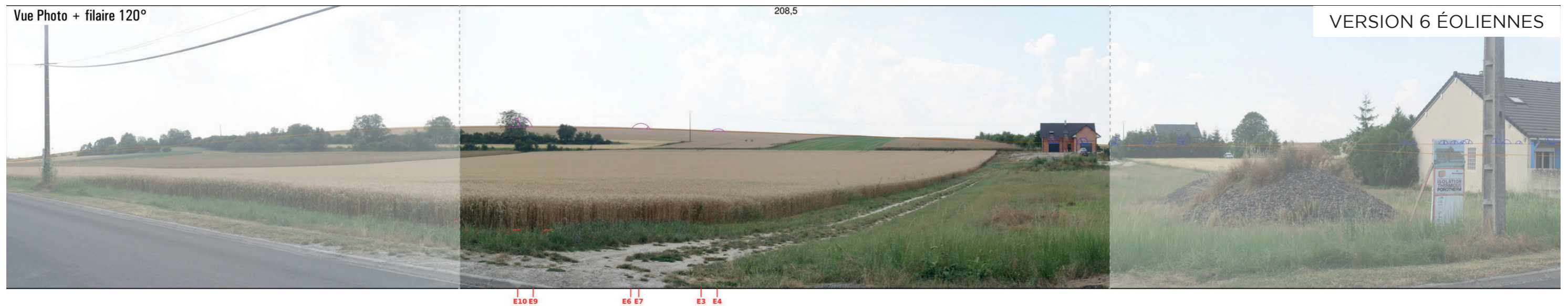
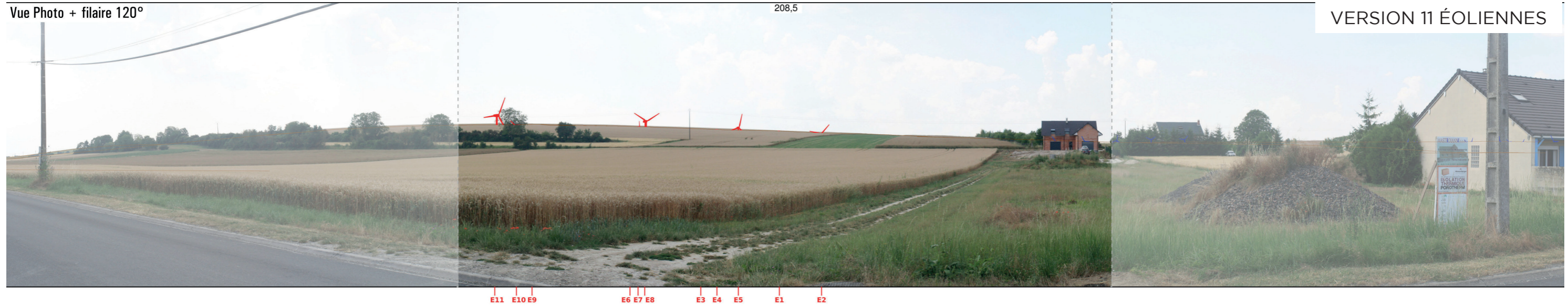
Rotor : 117 m de diamètre

Mat : 91 m de haut

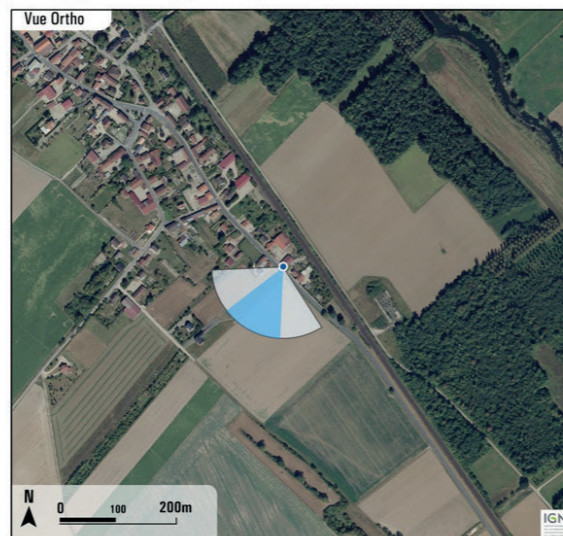
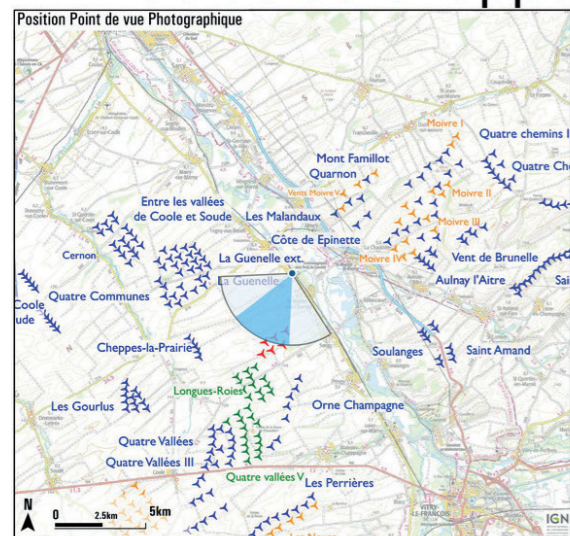
Hauteur totale : 149,50 m

Puissance : 3 Mw

PHOTOMONTAGE N°18



D2 - Sortie de Cheppes-la-Prairie



Photographie

Projection panorama : **Cylindrique**
 Coordonnées Lambert93 | hauteur : **808435, 6859869, 91m | 1,7m**
 Azimut | Champ | focale : **208,5° | 50° | 56 mm (24x36)**
 Date & heure : **22/07/2013 14:07**
 Nombre d'éoliennes | Implantation : **6 | Layout3**
 Dimensions mat | rotor | hauteur totale : **91 m | 117 m | 150 m**
 Orientation rotor : **225°**
 Éolienne la plus proche : **E10 (2,9km - 187,9°)**
 Éolienne la plus éloignée : **E3 (4.3km - 202°)**

Légende

- Projet du Chemin de Châlons
- Parcs en service
- Projets autorisés
- Projets en instruction



COMMENTAIRE PAYSAGER

A la sortie de Cheppes-la-Prairie, le long de la vallée de la Marne, au pied du coteau, on ne voit aucun des parcs en service.

Le projet de parc est partiellement visible. Il reste contenu dans l'enveloppe du vallon dans lequel il prend place.

Sur le photomontage du haut, seulement 6 rotors sur 11 émergent à peine de la ligne de crête et on ne distingue que deux nacelles.

Sur le photomontage du bas, on ne distingue que le haut des pales de 3 éoliennes sur 6. Rotors et nacelles sont masquées par le relief. L'impact sur le paysage depuis la D2 est négligeable. Le parc n'engendre aucun effet d'encercllement ou de saturation aux abords du village.

03 Analyse de la diminution des impacts

Chaque photomontage complémentaire s'accompagne d'un commentaire paysager décrivant l'insertion du projet au sein du contexte éolien et du paysage.

L'ensemble des commentaires est regroupé au sein d'un tableau de synthèse permettant de visualiser les changements induits par un passage de 11 à 6 éoliennes.

On remarque une amélioration sensible de l'impact du projet sur le contexte éolien. En effet, le photomontage n°31 montre une absence d'effet cumulé, ce qui n'était pas le cas dans une configuration à 11 éoliennes.

On remarque par ailleurs que l'insertion du projet vis à vis du paysage est améliorée. Les photomontages 18 et 22 évoluent positivement, grâce à une réduction voir une absence d'effet.

D'une manière globale, l'insertion du projet vis-à-vis du contexte éolien comme du paysage est grandement améliorée.

N°	SITUATION	INTERETS	VERSION 11 EOLIENNES		SYNTHÈSE DE L'ANALYSE - 11 EOLIENNES	VERSION 6 EOLIENNES		SYNTHÈSE DE L'ANALYSE - 6 EOLIENNES
			CONTEXTE EOLIEN 11	PAYSAGE 11		CONTEXTE EOLIEN 6	PAYSAGE 6	
06	Rive nord - D60 au niveau de Pogny	Axe	Favorable	Défavorable	Une partie du parc est masquée, les éoliennes les plus proches ont un rapport d'échelle moins favorable avec la vallée.	Favorable	Défavorable	Une partie du parc est masquée, les éoliennes les plus proches ont un rapport d'échelle moins favorable avec la vallée. L'intégration du parc éolien est grandement améliorée.
07	Rive nord - N44 au niveau de Soulanges	Axe	Défavorable	Favorable	Le projet de parc ne modifie pas une situation déjà problématique pour le respect du paysage de la vallée.	Défavorable	Favorable	Le projet de parc ne modifie pas une situation déjà problématique pour le respect du paysage de la vallée. Toutefois, la diminution du parc est particulièrement appréciable
15	D80 - Sortie sud de Songy	Axe	Favorable	Favorable	Le relief masque le pied des éoliennes. L'éloignement important réduit également la prégnance	Favorable	Favorable	Le relief masque le pied des éoliennes. L'éloignement important et la diminution de l'emprise du projet réduisent également la prégnance
18	D2 - Sortie de Cheppes-la-Prairie	Cadre de vie	Absence d'effets	Favorable	Le relief masque partiellement les éoliennes.	Absence d'effets	Absence d'effets	Le relief masque partiellement les éoliennes. On tend vers une absence d'effets
21	D2 - Entrée sud de Saint-Martin-aux-Champs	Paysage	Absence d'effets	Favorable	Le relief masque partiellement les éoliennes.	Absence d'effets	Favorable	Le relief masque partiellement les éoliennes.
22	D302 - D2 - Entrée ouest de Saint-Martin-aux-Champs	Cadre de vie	Absence d'effets	Défavorable	Le parc est partiellement visible dans l'axe de la sortie du village. L'éolienne E11 se distingue par son échelle	Absence d'effets	Favorable	Le parc est à peine visible dans l'axe de la sortie du village. Seule l'éolienne E10 est perceptible.
24	D2 - Carrefour sortie de Songy	Cadre de vie	Favorable	Favorable	Les effets de masquage du relief, de la végétation et de l'urbanisation contribuent à masquer le parc	Favorable	Favorable	Les effets de masquage du relief, de la végétation et de l'urbanisation contribuent à masquer le parc. La diminution du nombre d'appareils réduit encore l'impact.
25	D81 - Sortie de Songy	Cadre de vie	Favorable	Favorable	Ouverture progressive du panorama sur le parc à la sortie de Songy	Favorable	Favorable	Ouverture progressive du panorama sur le parc à la sortie de Songy. Le passage de 11 à 6 appareils a permis de grandement diminué l'impact du projet sur le paysage d'entrée de village.
26	D2 - Sortie de Pringy	Cadre de vie	Favorable	Favorable	Un rapport d'échelle global favorable grâce au relief. E11 isolée. Quasi absence d'effet cumulé.	Favorable	Favorable	Un rapport d'échelle global favorable grâce au relief. Quasi absence d'effet cumulé.
30	D79 - Croisement ancienne voie romaine	Paysage	Favorable	Favorable	Bon rapport d'échelle, notamment du fait du relief. Bonne insertion dans le contexte éolien	Favorable	Favorable	Bon rapport d'échelle, notamment du fait du relief. Bonne insertion dans le contexte éolien
31	D54-D79 - Sortie Vitry-la-Ville	Paysage	Défavorable	Favorable	Bon rapport d'échelle, notamment du fait du relief. Mais réduction de l'espace de respiration visuelle	Favorable	Favorable	Bon rapport d'échelle, notamment du fait du relief. Mais réduction de l'espace de respiration visuelle. Absence d'effet cumulé
35	D81 - Le Puit à Part	Paysage	Défavorable	Favorable	Fermeture des paysages. Route peu fréquentée. Le parc est à l'échelle de l'épure de ce paysage.	Défavorable	Favorable	Fermeture des paysages. Route peu fréquentée. Le parc est à l'échelle de l'épure de ce paysage. La diminution du nombre d'éoliennes permet de limiter d'autant la prégnance visuelle du projet.
46	Sommet du mont de Fourche, nord de Vitry-en-Perthois	AOC	Favorable	Favorable	Le parc n'est pas visible en même temps que le principal panorama sur le vignoble. Bonne échelle.	Favorable	Favorable	Le parc n'est pas visible en même temps que le principal panorama sur le vignoble. Bonne échelle. La diminution du nombre d'éoliennes permet de limiter le renforcement de la densité en éolienne.

	Favorable à une bonne insertion vis à vis du contexte éolien ou du paysage
	Défavorable à une bonne insertion vis à vis du contexte éolien ou du paysage
	Absence d'effets

04 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction des effets du projet et d'accompagnement

Bien que les impacts du projet soient réduits, il est nécessaire de mettre en place des mesures de différents ordres :

Mesures d'évitement

En matière de paysage, les principales mesures d'évitements ont consisté à :

- Choisir la variante de moindre impact à 6 éoliennes.
- Se reculer du village de Songy.
- Choisir un front d'implantation en biais afin de limiter la proximité des éoliennes avec le front bâti.
- S'implanter dans le fond d'un vallon sec afin de limiter les effets de domination sur la vallée de la Marne.
- S'implanter dans le fond d'un vallon sec afin de profiter de l'effet de masque des crêtes depuis les points de vues proches comme depuis les points de vues lointains.
- Choisir une implantation géométrique et ordonnancée, compacte, ce qui favorise une bonne différenciation du parc dans le contexte éolien.
- Choisir une zone d'implantation située au sein d'un pôle de densification.
- Choisir une zone d'implantation située entre les parcs éoliens de Longues Roies, Cheppes-la-Prairie, La Guenelle et l'Orme-Champagne, ce qui conduit à limiter la consommation d'espace visuel dans les panoramas proches et lointains.

Mesures de réduction des impacts

R1 - Réduire le nombre d'éoliennes en passant de 11 à 6 appareils

La mesure la plus importante relève de la décision de NORDEX de réduire l'envergure du projet, en supprimant 5 éoliennes du projet initial examiné par l'Etat.

Cette réduction de près de la moitié des aérogénérateurs que comptait le projet initial améliore grandement l'insertion dans le contexte éolien et dans le paysage environnant.

R2 - Intégrer les ouvrages liés aux éoliennes

Le socle

Le socle des éoliennes est une base en béton nécessaire à l'ancrage des mâts des aérogénérateurs.

Les bases doivent être légèrement encaissées par rapport au terrain naturel et être recouvertes de granulats locaux. De cette façon, le socle est camouflé et les fondations s'intègrent dans le terrain d'assiette du projet.

Plateformes et chemins d'accès

Le projet s'appuie sur les chemins ruraux existants qui seront renforcés pour l'occasion (couche de granulats locaux). Il n'y a pas de nouveaux chemins créés.

Postes de livraison et raccordement

Le projet nécessite l'installation de deux postes de livraison électrique. Ils sont implantés côte à côte, sur une parcelle appartenant à la mairie de Songy, au sud-est du projet. Les postes de livraison sont des éléments en préfabriqué à toit plat, ils sont enduits ou peints d'une couleur le plus proche possible des tons naturels du territoire, à savoir : Beige gris RAL 1019

Il est vivement recommandé d'éviter les afouillements et exhaussements du sol et de poser le poste sur l'assiette de terrain existante.

Le raccordement au poste source n'occasionne aucun impact sur le paysage car les lignes sont enfouies.

R2 - Création d'un alignement de tilleuls autour dans le parc du château de Vitry-la-Ville

L'analyse des impacts par simulation a montré qu'une éolienne sur six est visible depuis le parc du château de Vitry-la-ville (Monument historique), et ce malgré la présence d'un boisement au sud et d'un alignement de tilleuls.

L'analyse paysagère du parc a permis de déterminer que cet alignement est incomplet à son extrémité sud, probablement en raison d'une mortalité des sujets. Cette lacune dans l'alignement induit une plus grande visibilité sur le parc.

La mesure nécessite la provision d'une somme maximale de 36 000 € HT et prévoit les actions suivantes :

- L'étude, la conception et le suivi des travaux par un paysagiste-concepteur ;
- L'abattage de cinq tilleuls situés sur le tronçon sud de l'alignement en vue du renouvellement des sujets (ce qui limite la concurrence entre sujet de maturité différente) ;
- La plantation au sud et à l'ouest de *Tillia cordata* (tilleul à petite feuille argenté) en alignement à raison d'un arbre de force 20/25 tous les 7m y compris fosses de plantation de 4m³, préparation de sol, amendement et tuteurage quadripode.

- Le dédommagement des propriétaires du château pour l'entretien des arbres dont la responsabilité leur incombe .
- La garantie de remplacement des arbres si l'un d'eux venait à dépérir dans un délai de 2 ans suivant leur implantation sur le terrain.

Cette mesure compensatoire est partagée avec celle du projet Cheppes 2.

Mesures d'accompagnements

A1 - Maintien d'une haie face à la sortie Ouest de Saint-Martin-aux-Champs

Les vues n°20 et 22 ont montré l'importance du maintien d'une haie pour la réduction de la prégnance visuelle des éoliennes les plus proches.

Cette mesure vise à assurer le maintien de ce cordon d'une longueur de 745m, elle nécessite la provision de 53 000 € HT et prévoit les actions suivantes:

- Le conventionnement avec le propriétaire pendant une durée de 20 ans en vue de compenser une potentielle perte d'exploitation lié au maintien de la haie.
- L'entretien tous les deux ans sur la même période.

A2 - Renforcement de la ceinture boisée des villages

Le porteur de projet souhaite contribuer à améliorer la qualité paysagère des bourgs et villages. Pour ce faire, il propose de mettre en place une bourse aux arbres fruitiers et arbustes de haies vives, afin de renforcer la ceinture paysagère des tours de bourgs.

Cette mesure concerne les villages de Songy, Saint-Martin-aux-Champs, Pringy et Cheppes-la-Prairie. Elle s'applique en priorité si la visibilité sur le parc éolien du Chemin de Châlons est avérée.

Le montant provisionné pour cette mesure est de 30 000 € HT, il prévoit :

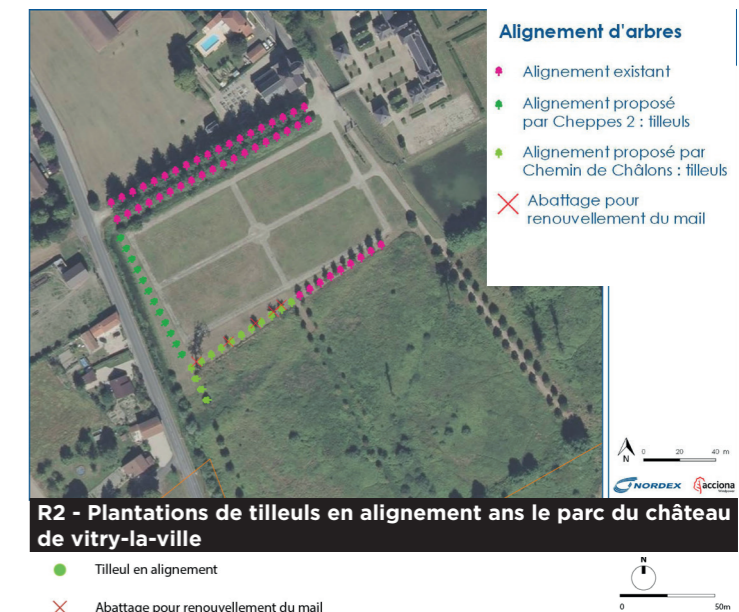
- Communication sur possibilité de bénéficier d'une aide à la plantation de haies suite au chantier éolien (affichage, tracts porte à porte, mailing systématique à tous les habitants via La Poste...). Les riverains concernés devront s'adresser à la mairie, qui jouera le rôle de relais et transmettra les demandes à la société d'exploitation du parc éolien. Ils ont un délai d'un an après la construction du parc éolien pour faire connaître leur intention.
- Vérification au cas par cas, par un paysagiste, de la pertinence de la demande de plantation de haies au moyen d'une visite de terrain et d'une proposition d'implantations

des modules de haies. Le cas échéant, proposition de terrains complémentaires.

- Prise en charge des travaux de plantations par la société d'exploitation du parc éolien, y compris garantie de reprises des végétaux pendant 1 an.

Ne seront utilisés que des essences locales typiques des haies bocagères (cornouiller mâle, cornouiller sanguin, noisetier, fusain d'Europe, prunellier, sureau noir, charme...) et dans la mesure du possible issues de pépinières de plantes sauvages.

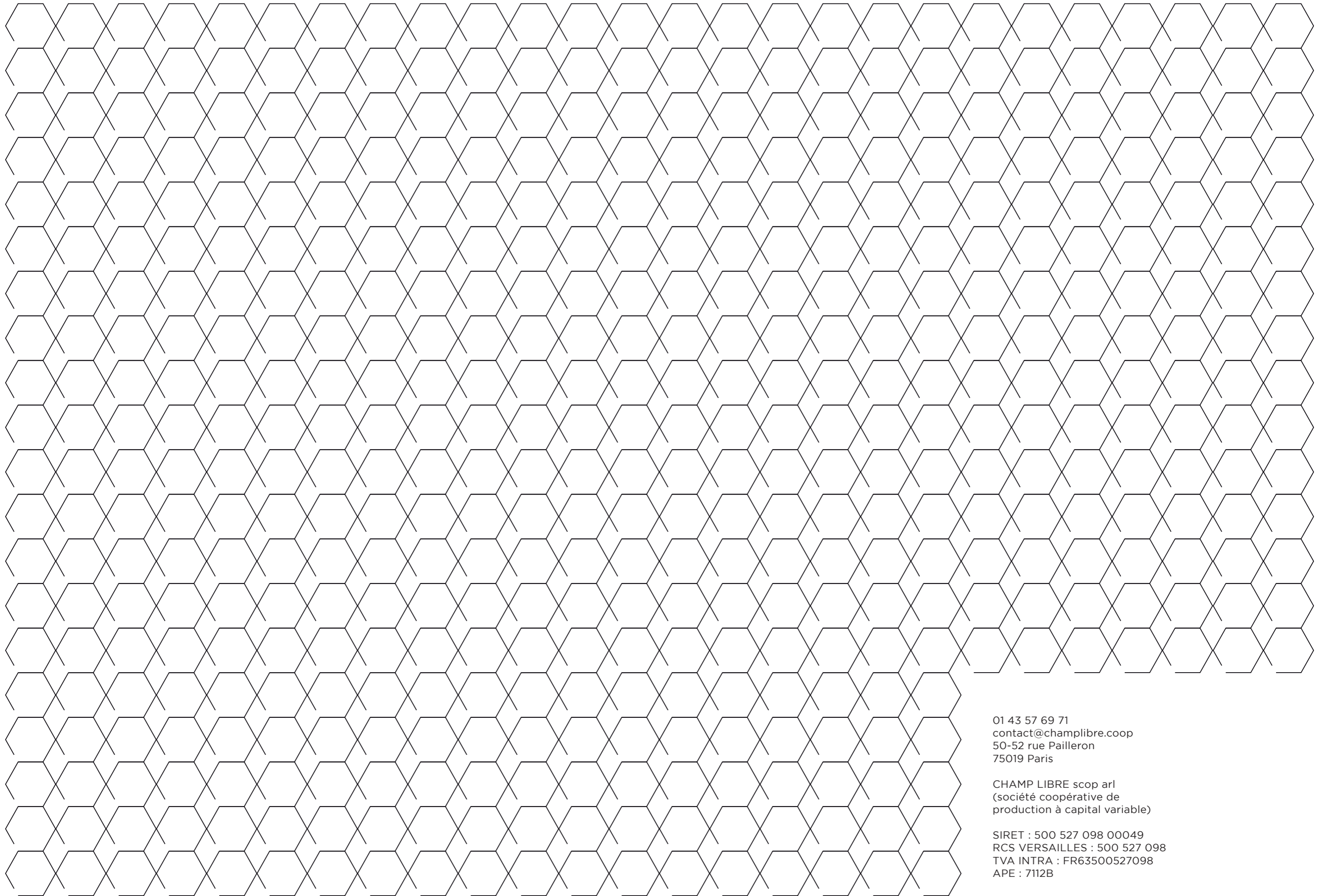
Il s'agit d'une enveloppe globale, spécifiquement allouée à cette mesure, dont le montant ne pourra pas excéder la somme mentionnée ci-avant.



R2 - Plantations de tilleuls en alignement ans le parc du château de vitry-la-ville



A1 - Maintien d'une haie à l'ouest de Saint-Martin-aux-Champs
A2 - Renforcement de la ceinture boisée des villages



01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
50-52 rue Pailleron
75019 Paris

CHAMP LIBRE scop arl
(société coopérative de
production à capital variable)

SIRET : 500 527 098 00049
RCS VERSAILLES : 500 527 098
TVA INTRA : FR63500527098
APE : 7112B